

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Nombre de conseillers

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 9 |
| Votants | 11 |
| Absents | 2 |
| Exclus | 0 |

Délibération n°2023-04-04

Séance du 20 juillet 2023

Date de convocation :
13/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

Date d'affichage :
13/07/2023

Etaient présents : M. Rivier, Maire, Madame Cristol Céline, M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, M. Petraud Maxime, Odicino Sabrina, Sandrine Giordano et Monteillet Hugues

OBJET
Délibération Bail commercial entre la Commune de Tournemire et l'association Maison de Vignes.

Absents excusés : M. Héran Sébastien (procuration à M.Rivier), Madame Roques Fanny (procuration à M.Moulières).

Monsieur GOUTTE Maxime a été nommé secrétaire.

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 20 /07/2023
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
le 20/07/2023

Monsieur le Maire informe qu'au 1^{er} juillet 2017, un contrat de location a été convenu, accepté et signé entre la Mairie de Tournemire et l'association Maison de Vignes pour les parcelles AD 65 69 71 ET 240 dans le cirque de Tournemire. D'un commun accord les parties ont accepté de se soumettre au statut des baux commerciaux tels que prévus dans les dispositions du Code de Commerce. Le Bail qui sera conclu portera sur les parcelles ci-dessus et dont la AD 240 comporte une Maison de Vignes d'une superficie d'environ 50m2. La durée du bail sera de 9 ans à compter du 01/08/2023 jusqu'au 31/07/2032. Le loyer annuel est fixé à 2 000€ sans les charges d'électricité et d'eau qui seront facturées à part.

Vu les discussions et échanges entre les Parties en vue de la conclusion d'un bail commercial,

Vu le projet de bail commercial annexé,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

DECIDE

- **D'approuver le bail commercial avec l'association Maison de Vignes de Tournemire**
- **D'Autoriser Monsieur le Maire à signer ce bail commercial et tous les documents afférents au dossier**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
GOUTTE Maxime



